



Compte-rendu simplifié du Conseil de la vie sociale du 11 Janvier 2024

Présents : Pascale B, Julien B, Anne C, Lucie C, Alice C, Cléo D, Frédéric LB, Cécile L, Pierrick L, Manon L, Pascal L, Didier L, Marie M.

Excusées : Sophie B, Cécile H, Dominique L, Margaret L.

Questions des personnes accompagnées :



1) Les cahiers de transmissions pour le CVS

Ça ne fonctionne pas vraiment car les personnes accueillies ne savent pas toujours que ces cahiers existent ou comment les utiliser.

On va demander aux coordinateurs et coordinatrices des services et aux professionnels de parler du CVS et des compte rendus de réunion.

On va aussi prévoir deux après-midis pour recueillir les questions.

Le compte-rendu sera collé dans les cahiers de transmissions et également affiché dans tous les services.

Le compte-rendu est aussi lu en vidéo pour les personnes accueillies et les résidents.

À partir du lundi 11 mars, la vidéo sera diffusée pendant 1 semaine dans les services.

Cette vidéo sera aussi accessible sur le site internet de l'association.



2) Le passage piéton au Gros-Chêne

La mairie de Rennes n'a toujours pas apporté de réponse à la demande de passage piéton à la sortie du métro « Gros-Chêne ».

Ensemble vivons avec nos différences

Marie Maudieu est en lien avec quelqu'un de la mairie de Rennes mais, pour l'instant, ça n'a pas avancé.



3) **Écologie, environnement**

Le 15 février, Le GRAAL organise une deuxième réunion sur le thème de l'écologie.

Sophie Burban, Pierrick Lesné, Didier Lucas et Julien Brisset y participeront.

Le titre de cette réunion est : « Ensemble, agissons pour la planète ».

En décembre, à la réunion des présidents de CVS, la « Fresque du climat » a été présentée.

Cette fresque est une sorte de jeu de cartes qui aide à mieux comprendre les causes et les conséquences du changement du climat.



4) **Facile à Lire et à Comprendre**

Un groupe de personnes accueillies a déjà validé la traduction en FALC du règlement de fonctionnement des hébergements.

Anne, Pierrick, Manon, Geoffroy, Maxime, Elodie et Matthieu sont volontaires pour se réunir pour valider l'écriture en FALC du projet associatif, du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement des accueils de jour.



5) **Autres points**

Le lave-vaisselle des Huniers qui a été en panne pendant longtemps a été réparé.

Le lave-linge des Huniers est en panne mais il sera bientôt réparé.

Aux Acanthes, la question des casiers de rangement qui ferment à clé n'est toujours pas réglée.

On a une obligation par rapport à ça.

On va voir comment ça fonctionne à l'accueil de jour d'Acigné puisqu'il y a un meuble qui contient 8 casiers qui ferment à clé.

Pour le Temps d'Agir, comme on va déménager, on verra si la mairie laisse sur place les casiers déjà installés et qui ferment à clé.

Le déménagement est prévu à partir de septembre 2024.

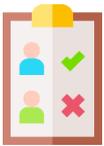
L'aménagement autour des Acanthes, et du jardin en particulier, est prévu dans deux ou trois ans...

L'ouverture du Foyer du Botrel à Acigné est prévue pour fin 2025.

Le projet de café associatif intéresse plusieurs personnes accueillies.

Pierrick a rencontré des gens qui s'occupent de celui de l'association ALAPH.
On n'a pas encore toutes les réponses à nos questions.

Questions des familles :



1) Les absences dans les hébergements

Il y a eu un problème de facturation pour une personne hébergée en foyer.
C'est venu du fait qu'elle a été absente du foyer pendant longtemps.

Ce n'est pas l'association qui décide, c'est le règlement du département qui dit qu'un résident a le droit de s'absenter **au maximum 131 jours dans l'année** :

Cela concerne les week-ends et les semaines de vacances.

En cas d'hospitalisation, le résident a un droit d'absence de 45 jours en plus.

Si le résident dépasse le nombre de jours, c'est lui qui doit payer le prix de journée et c'est beaucoup d'argent.

Comment faire pour éviter ça et quelles solutions proposer ?

Un calendrier de prévision des absences sur 3 mois sera demandé aux familles.

Régulièrement, l'association informera les familles concernées sur le nombre de jours restants où le résident peut s'absenter.



2) Santé des personnes accueillies et résidents

- **Dans les hébergements**

Pour le suivi de la santé des résidents, un « cahier médical » est mis en place. On y note les problèmes rencontrés.

Pour les rendez-vous chez le médecin, un professionnel accompagne le résident.

Celui-ci transmet aux parents le résultat de la consultation.

Le professionnel d'astreinte et la coordinatrice du service peuvent aussi en échanger avec les familles.

Pour faciliter le travail avec le Centre Hospitalier Guillaume Régnier, on a créé un document de transmission où on parle de l'histoire de la personne, ses maladies, ses fragilités, ses hospitalisations...

Les professionnels sont soumis au secret médical partagé.

- **Dans les accueils de jour**

Lors de l'admission en accueil de jour, une « fiche de liaison médicale » est remise à l'association.

Cette fiche permet aux professionnels d'avoir des éléments sur la personne en cas d'hospitalisation.

S'il y a besoin d'aller aux urgences, la personne accueillie est accompagnée par un professionnel.

Pour les traitements médicaux, les personnes accueillies sont autonomes.

Les professionnels d'accueils de jour ne s'en occupent pas.

Quand ce n'est pas le cas, il faut un certificat du médecin.



3) Formation santé des professionnels

À toutes les réunions d'équipe, le psychologue est présent, ce qui permet de travailler tous ensemble et de mieux comprendre certaines situations.

Des formations sont régulièrement proposées aux équipes : formation concernant la maladie psychique, formation aux soins...

Le personnel est vigilant et habitué à traiter ces questions.

Mais les foyers d'hébergement ne sont pas des lieux médicalisés.



4) Le linge dans les foyers d'hébergement

Tout le linge n'est pas repassé, mais il y a du repassage pour les chemises et les autres vêtements à la demande du résident.

En revanche, le pliage est systématique.

La question de l'image renvoyée par le résident (être correctement habillé et propre) est importante.

Il est indispensable de tenir compte de la parole de la personne accueillie ou du résident.



Prochaine réunion CVS : le jeudi 04 avril 2024 de 14h30 à 16h30 à la Maison de Voisinage à Acigné.

Compte-rendu relu et validé par Pierrick Lesné et Philippe Lucas.